



PRÉFET DES ARDENNES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET DE  
LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Service Protection des Populations Vulnérables

Arrêté n° 2019/ 353

**fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés  
pour une période de trois ans dans le département des Ardennes**

**Le préfet des Ardennes,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY en qualité de Préfet des Ardennes,

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2017-81 du 16 février 2017 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour une période de trois ans dans le département Ardennes,

Vu la circulaire du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service et notamment sa deuxième partie,

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des médecins des Ardennes du 2 avril 2019,

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé du 17 mai 2019,

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Les médecins généralistes et spécialistes figurant dans la liste, ci-dessous, sont agréés pour une période de trois années dans le département des Ardennes.

MEDECINS GENERALISTES				
NOTTELET Gil	06 87 65 44 70	1 rue du Musée	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
MILLOT Patrick	03 24 57 28 00	12, avenue des Martyrs de la Résistance		
CHEIKH ROUHOU Najib	03 24 37 63 62	18, avenue du Muguet		
SOLEIMAN Pierre	03 24 53 30 30	16, rue de Wailly		
JDAINI Abdelhadi	03 24 59 01 45	29, quai Arthur Rimbaud		
POLETTI Abellino	06 16 50 70 70	10, avenue Jean-Jaurés		
CHRETIEN Claudine	03 24 59 96 81	48, avenue Forest		
MICHEL Eric	03 26 88 94 50	6, boulevard Louis Aragon		
DARKAOUI Allaoui	03 24 32 01 16	7, rue Félicien Wautelet		
QUINTARD Fabrice	03 24 59 41 99	24, rue Hector Berlioz		
CHATEAU Michel	03 24 33 16 48	2 A, rue Jacques Brel		
JUPINET Daniel	03 24 37 31 09	5, rue des Tilleuls	08090	SAINT-LAURENT
PAUL Jean-Claude	06 07 30 77 93	13, rue Etienne Dolet	08700	NOUZONVILLE
CHRETIEN Patrick	03 24 37 73 00	56, Avenue Jean-Jaurés	08000	VILLERS SEMEUSE

<b>CLAISSE Alain</b>	03 24 37 23 09	34, avenue de la Marne	08510	LA FRANCHEVILLE
JOMBART Philippe	03 24 54 01 02	Maison médicale Place de la Gare	08160	NOUVION-SUR- MEUSE
<b>TOPOR Patrick</b>	03 24 52 21 77	51, rue du Tambash Dietharz	08440	VIVIER AU COURT
<b>MEUNIER Benoît</b>	03 24 52 23 00	2, rue Mehul	08330	VRIGNE AUX BOIS
FAUCHART Pascal	03 24 27 18 23	3, place de la République	08140	BAZEILLES
HIRSCHAUER Marie- Claire	03 24 22 76 34	Centre Hospitalier 2, avenue du Général Marguerite	08200	SEDAN
WELTER Christian	03 24 26 03 38	14, rue Jean-Jaurés	08350	DONCHERY
VAUCHELET Eric	03 24 71 20 12	2, rue Witikind	08130	ATTIGNY
POISSON Jean	03 24 30 80 00	2A, rue du Petit Moulin	08390	LE CHESNE
EL BEKRI Ahmed	03 24 38 43 84	8, rue Dubois Crancé	08300	RETHEL
EL HAJJ SLEIMAN Ibrahim	03 24 38 66 60	1, place Hourtoule		
NSENGIYUMVA Viateur	03 24 38 76 57			
ZYLBERBERG Yves	03 24 30 91 74 03 24 30 71 99			
<b>CAPY Christian</b>	03 24 72 54 25	1, rue des Ecoles	08190	SAINTE GERMAINMONT
BONNARD Patrick	03 24 38 82 54	4, rue des Mésanges	08300	TAGNON
DUMONT- HOSTEQUIN Anne-Sophie	03 24 30 31 88	2, promenade des Tilleuls	08310	MACHAULT
NANJI Désiré	03 24 30 99 34	2, rue Nouvelle	08240	BUZANCY
MIART Laurent	03 24 54 31 75	26, bis route Nationale	08260	AUVILLERS LES FORGES

MEDECINS SPECIALISTES EN PSYCHIATRIE				
BILLEBAUT Daniel	03 24 33 24 44	32, rue Victoire Cousin	08000	CHARLEVILLE- MEZIERES
PLUTA Karine	06 50 39 02 05	6, boulevard Louis Aragon		
VAIDEANU Zvetlana	03 24 56 88 06	1, rue Pierre Hallali		
MOUSTAPHA Alain	03 24 55 02 93	4, boulevard Gambetta		
FREVILLE Corinne	06 13 62 20 78	5, boulevard Louis Aragon		
EL AHDAB Fawaz	03 10 07 52 02	51, rue Ferroul - apt 1		

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN CARDIOLOGIE</b>				
RAYNAUD Jean-Charles	03 24 37 91 81	9, place Winston Churchill	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
POMMIER Jean-Louis	03 24 59 10 45	226, bis avenue Carnot		
PROTIN François-Xavier	03 24 27 15 72	2 avenue du Général Margueritte	08200	SEDAN
MAROUN Mounir	03 24 42 13 70	104, route de Bon Secours	08600	GIVET

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN PNEUMOLOGIE</b>				
KASSEM Jacques	03 24 22 80 01	Centre Hospitalier de Sedan 2, avenue du Général Margueritte	08200	SEDAN
BONNAUD Gérard	06 12 47 49 40	1, place Hourtoule	08300	RETHEL
MULETTE Thierry	03 24 37 35 81	70, avenue Carnot	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
BLANCHARD Jean-Paul				

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN NEUROLOGIE</b>				
DUICU Larisa	03 24 58 78 17	45, avenue de Manchester	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
JABBOUR Bachar	03 24 56 56 42	226, bis avenue Carnot		

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN RHUMATOLOGIE</b>				
MYKITA Michèle	03 24 33 33 31	79, boulevard Gambetta	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN NEPHROLOGIE</b>				
DION Jean-Jacques	03 24 58 70 10	45, avenue de Manchester	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN DERMATOLOGIE</b>				
GOELDEL BRICHET Arne-Laure	03 24 33 17 18	10, rue Jean-Baptiste Lefort	08000	CHARLEVILLE- MEZIERES
RENARD Frédéric				

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN RADIOLOGIE-RADIOTHERAPIE-ONCOLOGIE</b>				
COUDERC Alain	03 24 52 59 36	18, avenue Georges Corneau	08000	CHARLEVILLE- MEZIERES
JONVEAUX Eric	03 24 52 59 36			

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN GASTROLOGIE-ENTEROLOGIE</b>				
SALMON Laurence	03 24 35 80 64	5, boulevard Louis Aragon	08000	CHARLEVILLE- MEZIERES

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN OPHTALMOLOGIE</b>				
ALAMÉ Mahmoud	03 24 32 30 00	18, avenue Georges Corneau	08000	CHARLEVILLE- MEZIERES
LARRÉ Isabelle	03 24 38 77 07	GHSA 1, place HOURTOULE	08300	RETHEL
TOPALLI Olsi				

<b>MEDECINS SPECIALISTES EN CHIRURGIE GENERALE</b>				
JODAR Mohamed	03 24 58 71 45	45, avenue de Manchester	08000	CHARLEVILLE- MEZIERES

**Article 2 :** L'arrêté n° 2017-81 du 16 février 2017 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour une période de trois ans dans le département des Ardennes est abrogé.

**Article 3 :** Selon les besoins, les médecins généralistes seront amenés à participer aux Commissions Départementales de Réforme en qualité de suppléant.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 14 JUIN 2019

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Christophe HERIARD

**\* Voies de recours :**

- un recours gracieux auprès du préfet des Ardennes, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, service protection des publics vulnérables,

- un recours hiérarchique auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, 14 avenue Duquesne 75350 Paris.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois emporte la décision implicite de rejet.

- un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne transmis par courrier au 25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)